Image not found or type unknown

Refus de changement de statut et recours infructueux

Par **zinebloh**, le **04/08/2013** à **16:47**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter pour vous présenter mon cas: je suis en France depuis 2055 (9ans déjà) j'ai fais des études d'architectures puis une formation HMONP qui me permet donc d'exercer le métier d'architecte en mon nom propre (et donc de signer des plans). Aujourd'hui je sis en CDI dans une entreprise depuis février pourtant la Dirrecte m'a refusé mon changement de statut malgré que mon employeur a fournis toutes les preuves qu'il n'a pas trouvé en plus de 6mois quelqu'un avec mon profil. A ce jour l'entreprise est même toujours à la recherche de deux autres architectes et a beaucoup de mal à en trouver !J'ai fais un recours gracieux qui n'a pas aboutit et un recours hiérarchique dont on a pas de réponse car le ministère de l'intérieur est en sous effectif et part e vacances en aout :s

Je ne sais plu quoi faire ... ma carte de séjour périme fin septembre et mon employeur sera obligé de me licencié à contre cœur ...

Il n'existe pas une loi qui protège les personnes diplômés qui travaillent déjà depuis un moment et dont les employeurs soutiennent la cause ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **05/08/2013** à **16:42**

bjr,
il ne vous reste qu'un recours contentieux devant le tribunal administratif.
cdt

Par **zinebloh**, le **13/08/2013** à **19:16**

combien de temps prend le recours contentieux ? peut-on travailler en attendant la réponse du recours ? ma carte de séjour périme en septembre, aurais je le droit à une autorisation de rester le temps que mon recours soit étudier ?

Merci d'avance :)

Par **cyne G**, le **16/08/2013** à **15:03**

bonjour,
je suis diplomée d'un master 2 en ressources humaines, j'ai un poste actuellement en cdi (cela fait 1an que je suis dans cette entreprise cdd de 4 mois puis cdi en janvier 2013).
mon pb est que je viens d'avoir un refus de la direccte pour mon changement de statut étudiant à salarié car la situation de l'emploi m'a été défavorable (+ le fait que je touche 2000€ brut et non pas 2147€!!).
mon titre de séjour étudiant expire le 14/11/13;pensez vous que je puisse encore demander l'APS car c'est 4 mois avant la fin du titre?
jevais devoir perdre mon cdi fin aout.ou à votre avis quelle démarche entreprendre car j'ai toute ma famille qui vit ici en France

merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés